



**AVIS DE PUBLICITÉ**  
**Journée STREET ART VALETTE organisée sur la place Général de  
Gaulle**

**CADRE JURIDIQUE :**

L'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.3.P) prévoit que « Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester. Lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution ». L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal portant permis de stationnement.

**OBJET :**

La ville de La Valette-du-Var organise la journée STREET ART le samedi 18 mai 2024 de 10h00 à 18h00.

A cette occasion, la ville souhaite mettre à disposition deux emplacements sur la place général de Gaulle, destinés à accueillir un Food Truck (véhicule ambulant) et un stand de confiserie sans bonbons.

[Plan de la place Général de Gaulle](#)



- FOOD TRUCK
- STAND CONFISEUR

Le Food Truck devra proposer à minima à la vente des :

- Burgers
- Frites
- Sandwichs
- Desserts
- Boissons
- Café

La ville achètera à l'exploitant de ce FOOD TRUCK 30 paniers repas pour le midi des intervenants (fourchette de prix = 10 à 12 euros/panier).

Le STAND CONFISEUR (sans bonbons) quant à lui devra proposer la vente des :

- Crêpes
- Barbe à papa
- Churros
- Pomme d'amour
- Boissons

La ville achètera 100 crêpes ou churros ou barbe à papa ainsi que 100 boissons pour le goûter des enfants participants à la manifestation.

## **CONDITIONS D'OCCUPATION :**

Installation effective du FOOD TRUCK et du Stand CONFISEUR le samedi 18 mai 2024 dès 8h30 et jusqu'à 19h00.

Toute autorisation d'occupation privative du domaine public est délivrée moyennant le versement d'une redevance fixée comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>UNITE</b>	<b>TARIF EN EUROS</b>
<b>STAND CONFISERIE</b>	<b>Par jour et par ML</b>	<b>4,70</b>
<b>FOOD TRUCK</b>	<b>Par jour</b>	<b>6,00</b>
<b>PARTICIAPTION AUX FRAIS D'ÉLECTRICITÉ OU EAU</b>	<b>Par jour</b>	<b>1,00</b>

## **PROCÉDURE :**

### **Pièces à fournir :**

Les dossiers de candidature devront être les plus étayés possibles afin de permettre leur bonne analyse et comprendront à minima :

- Une note de présentation du candidat ;
- Une copie de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante ;
- Un extrait Kbis ou équivalent de moins de trois mois ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Photographie du stand et nombre de mètre linéaire nécessaire pour l'évènement
- Le cerfa n° 13939\*01 pour une vente au déballage (téléchargeable ci-dessous) dûment complété, signé et accompagné d'une copie de la pièce d'identité du demandeur et de son courriel.

[13939\\*01 - Déclaration préalable d'une vente au déballage - etape 1 - service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/13939*01)

## **Critères de sélection des candidats :**

A l'expiration de la date et de l'heure de remise des dossiers de candidature, ceux-ci seront examinés et classés sur la base des critères ci-après notés de la manière suivante, sur 30 points :

- 1. Qualité et diversité des produits proposés (13 points)**
- 2. Tarifs de vente proposés (10 points)**
- 3. Photographie du stand ou du Food Truck en exploitation (7 points)**

Les deux candidats retenus seront ceux qui auront reçu la meilleure note globale à l'issue de l'analyse des candidatures.

Dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature sera soit :

- Adressé par courrier recommandé avec avis de réception postal à :  
  
Ville de La Valette-du-Var  
Pôle Juridique, Urbanisme et Habitat  
Place Général de Gaulle  
83160 La Valette-du-Var
  
- Déposé contre récépissé à l'adresse susvisée.  
A noter : il devra être précisé sur l'enveloppe : « Journée STREET ART LA VALETTE ».
  
- Ou
  
- Envoyé par courriel avec accusé de réception ou de lecture à l'adresse :  
[jeunesse@lavalette83.fr](mailto:jeunesse@lavalette83.fr)

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Date limite de réception des candidatures : **le vendredi 19 avril 2024 – 12h00.**

Date de publication du présent avis : Le 18 mars 2024